



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

8 septembre 2016

Etaient Présents : MM. BERAL, JEHANNO, LEMASSON, DEVOS, LEBOUILLE, BORG, MULLER, DESBOTTES, LEGNAME, MERLIOT, VENDRAN, BARBITCH (représentant M. PASSAVE Président du SNB), RUIZ et GOBILLOT.

Etaient Excusés : MM. SIUTAT, BEESLEY, BELLON, AUZOU, MULLER (Président de la DNCCG) et PASSAVE dûment représenté par M. BARBITCH

Relevé de décisions

1 – Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 24 juin 2016 :

Le Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 24 juin 2016 est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

2 - Arrêt des comptes 2015/2016 par le Comité Directeur et validation par le Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes valide sans réserve les comptes annuels qui sont arrêtés par le Comité Directeur pour l'exercice 01/07/2015-30/06/2016.

Il n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels ni au niveau des informations données dans le rapport de gestion ci-joint ni dans les documents adressés au Comité Directeur

Le bénéfice de l'exercice 2015/2016 s'élève à 26 893 euros

3 - Budget 2016/2017

Le Comité Directeur valide le budget 2016/2017 qui sera présenté à la prochaine Assemblée Générale.

Il valide notamment les versements des clubs vers la LNB (notamment les droits d'accès au championnat, accès play offs, organisation finales, gestion des licences ...) ainsi que les versements de la LNB vers les clubs avec leurs modalités d'attribution

2 – Opérations Sportives :

Les membres du Comité Directeur votent à l'unanimité le nouveau budget et la nouvelle répartition de l'indemnisation pour diffusion télévisée pour la saison 2016/2017 : 620 K€

Le nombre de journées à indemniser = 31 journées sur les 34 journées de PRO A. Les journées J14 et J15 ainsi que la J34 ne seront pas indemnisées.

Les membres du Comité Directeur votent à l'unanimité l'augmentation des indemnités des arbitres de PRO A et de PRO B.

Compétitions Européennes :

Les membres du Comité Directeur sont informés de la situation sur les compétitions européennes.

Plusieurs clubs ont quitté la compétition Eurocup qui se retrouve à 20 équipes au lieu des 24 initialement.

Par ailleurs, la BCL a modifié son format de compétition pour accueillir de nouvelles équipes. Passage de 32 à 40 clubs avec l'ajout de 2 nouvelles dates de rencontre les 7 et 21 février 2017.

Par ricochet, le format de la compétition Fiba Europ Cup a été modifié. Il y aura 10 poules de 4 clubs. A ce jour, les clubs de Chalon sur Saône et Pau Lacq Orthez ne disposent que de 3 équipes dans leur poule respective.

Keemotion :

Les membres du Comité Directeur sont informés du suivi de l'installation du système keemotion dans les clubs de PRO A et de PRO B.

- Toute la PRO A est équipée du système V4 de Keemotion
- L'ensemble des clubs de PRO B est équipé de la V2 de Keemotion. Les derniers clubs seront équipés dans les prochains jours.

Centres de formation :

Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports nous a fait parvenir l'arrêté annuel relatif aux centres de formation de Basketball :

2 clubs ont obtenu un nouvel agrément de leur Centre de Formation pour 4 saisons supplémentaires:

- Association Olympique Antibes Juan les Pins
- SASP JL Bourg Basket

En revanche, le club de Vichy Clermont n'a pas obtenu d'agrément malgré sa demande initiale.

Les clubs de PRO B n'ayant pas de CFA sont les suivants :

- ADA Blois
- Etoile Charleville Mézières
- ASC Denain
- Saint-Chamond Basket
- JA Vichy Clermont Auvergne

Championnat Espoirs :

Mise en place d'une procédure d'enregistrement des joueurs espoirs PRO A

Tout joueur, quel que soit son statut (Stagiaire / Aspirant / Conventionné / Licencié) devra au préalable avoir été enregistré auprès de la Ligue Nationale de Basket, via une procédure envoyée aux clubs en début de saison. Un joueur n'ayant pas fait l'objet d'un enregistrement auprès de la LNB ne sera pas autorisé à participer aux rencontres du Championnat Espoirs

Relations supporters :

La LNB, représentée par Martial BELLON (VP), a participé à l'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Clubs de Supporters le 02/07/2016 à Nancy. L'occasion pour la ligue de débriefer sur l'organisation de la dernière saison et de présenter la saison 2016/2017.

Un point a été fait sur le projet de loi (adopté depuis cet été) renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme. Cette loi ayant un impact direct pour les clubs à compter de cette saison 2016/2017, puisque tous les clubs professionnels devront désigner (en concertation avec leurs associations de supporters) un « référent supporters ». La LNB communiquera prochainement en ce sens auprès des présidents de PRO A et PRO B.

Agence Française de Lutte contre le Dopage :

La LNB a informé l'ensemble des clubs de la nouvelle procédure de transmission des plannings d'équipe à l'AFLD.

Ce dispositif de localisation « collective » devrait remplacer la localisation « individuelle » qui s'imposait à certains joueurs tirés au sort.

Il est de la responsabilité des clubs de transmettre chaque semaine le planning d'équipe.

Partenariats techniques :

Le Comité Directeur de la LNB est informé de la signature de deux nouveaux partenariats techniques (d'une durée de 3 ans) avec les sociétés :

- **COLOSSEO** / partenariat sur l'affichage sportif vidéo (validé FIBA) et la gestion de contenus vidéos ;
- **GERFLOR** / partenariat sur les sols sportifs (Parquet CONNOR SPORTS) ;

Label Club :

Après validation définitive des clubs labélisés pour la saison 16/17, le Comité Directeur est informé des montants de reversement financier associés à chaque niveau de labélisation Label Or, Label Argent et Label Bronze.

3 - Marketing :

• Communication

Le Comité Directeur est informé de la finalisation des supports de communication liés au lancement de saison et de la piste créative retenue.

La piste créative sera déclinée sur l'ensemble des supports de communication (rapport d'activité, média guide, cartes, badges, feuilles de stats)

Le Comité Directeur est informé de la création d'un logo pour célébrer les 30 ans de la LNB qui sera décliné sur les supports de communication et les terrains de PROA et de PROB.

Des visuels faisant le lien entre le passé et le présent et mettant en avant les valeurs de la LNB, seront réalisés dans l'année.

- **Evénements**

Match des Champions : Le Comité Directeur est informé des informations principales concernant l'événement de lancement de saison (Vendée Basket Show LNB) qui aura lieu le 20 Septembre au Vendéspace de Mouilleron le Captif avec un premier match à 18h30 (Valence vs Limoges) et le Match des Champions à 20h30 entre l'ASVEL et le MSB). Ce match sera diffusé sur SFR Sport 2 et sur Numéro 23, chaîne de la TNT.

Media Day : Le Comité Directeur est informé des informations principales concernant le Media Day qui se tiendra le 19 Septembre au gymnase de la rue de Trévis. Le Comité Directeur est informé de la tenue d'une conférence de presse par SFR Sport.

- **Marketing**

Un point précis est fait concernant les prestations marketing de relations publiques et de visibilité aux partenaires de la LNB.

Le Comité Directeur valide l'ensemble des prestations pour application dès la reprise de la saison dans les clubs de PROA/PROB.

4 - DNCCG :

- **Conseil Supérieur de Gestion**

En l'absence de M. MULLER et de Mlle DVORSAK, M. CONTRERAS présente aux membres du Comité Directeur l'activité du Conseil Supérieur de Gestion.

Réunions du Conseil Supérieur de Gestion depuis le dernier Comité Directeur du 24 juin 2016

- 4 juillet : audition du club ESSM LE PORTEL par la Commission de Contrôle de Gestion pour présentation du budget 2016-2017 PRO A suite à son accession sportive
- 5 juillet : engagement du club ESSM LE PORTEL en PRO A avec un encadrement de sa masse salariale au montant fixé par le Conseil Supérieur de Gestion + encadrement de la masse salariale au montant budgété pour le club HYERES-TOULON VAR BASKET (après examen de la demande de recours gracieux)
- 12 juillet : validation du budget 2016-2017 actualisé du club LE MANS SARTHE BASKET
- 9 août : levée de la mesure préventive de limitation à 80% de la masse salariale du club POITIERS BASKET 86
- 10 août : levée de la mesure préventive de limitation à 80% de la masse salariale du club SAINT-QUENTIN BASKETBALL

M. CONTRERAS procède ensuite à un rappel des engagements financiers des Clubs de PRO A et de PRO B pour la saison 2016/2017

M. CONTRERAS informe les membres du Comité Directeur que le Conseil Supérieur de Gestion se réunira le **jeudi 22 septembre** prochain ; cette réunion ayant pour ordre du jour :

- l'analyse des comptes clôturés au 30 juin 2016 et des budgets 2016-2017 actualisés des clubs ;
- **le réexamen des mesures d'engagement initialement décidées pour confirmation, modification ou infirmation.**

La synthèse des engagements par club (montant du budget, masse salariale accordée par le Conseil Supérieur de Gestion et nature de l'encadrement) vous seront communiqués dès le vendredi 23 septembre.

M.CONTRERAS précise que compte tenu de la date avancée du Média Day par rapport aux saisons dernières, la DNCCG ne sera pas en mesure de communiquer pour cet événement des informations fiables sur les comptes de la saison 2015-2016 ou les engagements financiers des clubs pour la saison 2016-2017.

M. CONTRERAS rappelle les dispositions règlementaires relatives à la communication par les clubs des documents à transmettre à la Commission de Contrôle de Gestion pour le jeudi 15 septembre 2016, à savoir :

- les matrices relatives aux **comptes clôturés au 30 juin 2016** et au **budget prévisionnel 2016-2017 actualisé**, préalablement saisies sur la plateforme Basketpro et accompagnées de l'attestation du Commissaire aux Comptes
- la **lettre d'affirmation** adressée au Commissaire aux Comptes concernant les comptes de l'exercice clos
- un état détaillé des sommes acquises en matière de **sponsoring**
- les **comptes clôturés au 30 juin 2016 de l'association support**, dans le cas des clubs ayant créé une société gérant le secteur professionnel

• **Commission d'Homologation et de Qualification :**

M. CONTRERAS présente l'activité de la Commission d'Homologation et de Qualification (CHQ) qui est essentiellement centrée sur le traitement des dossiers de demandes d'homologation et de qualification des joueurs et entraîneurs.

M.CONTRERAS évoque les principales difficultés rencontrées lors de l'étude des dossiers:

- Rédaction des contrats et des avenants des joueurs :
- Rédaction des avenants des joueurs :
- Rédaction des contrats des entraîneurs :

Au vu de ces contrats, M CONTRERAS informe les membres du Comité Directeur que plusieurs axes d'amélioration sont envisagés, parmi lesquels :

- Elaboration d'un guide de procédure pour la rédaction des contrats et avenants, comportant notamment des exemples de clauses valides et homologables et des clauses non autorisées.
- Elaboration d'un contrat type entraîneur principal et entraîneur assistant
- Sensibilisation accrue des clubs sur le bénéfice d'envoyer de manière anticipée des projets de contrats et d'avenants

Décisions de la CHQ :

M. CONTRERAS informe le Comité Directeur des décisions de la CHQ concernant :

- Le refus de demande de dérogation d'octroi de statut JFL à M. David Daouda CANDE (joueur évoluant précédemment en NM2).
- La saisine de la Commission Paritaire sur une demande de temps partiel formulée par le club de FOS SUR MER et un joueur, le dossier étant litigieux.
- La saisine de la Commission Juridique et de Discipline suite à la découverte d'avenants occultes.

Classement par la Commission Européenne de l'infraction relative à la réglementation JFL :

M.CONTRERAS confirme aux membres du Comité Directeur la décision de classement par la Commission Européenne de l'infraction relative à sa réglementation concernant les Joueurs Formés Localement (JFL). La LNB voit ainsi sa réglementation actuelle validée, notamment suite aux modifications réglementaires adoptées en septembre 2015. Longtemps attendue, la décision du Collège des Commissaires concernant l'infraction relative à la réglementation française concernant les Joueurs Formés Localement (JFL) dans le basketball a été notifiée à l'Etat français au cours de l'été.

5 - Commission de Discipline :

M.CONTRERAS indique aux membres du Comité Directeur que la première réunion de la Commission Juridique et de Discipline se tiendra au cours de la première quinzaine d'octobre.